

# Prêt Participatif de développement Innovation en Hauts-de-France

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

- Le prêt participatif de développement Innovation Hauts-de-France soutient les PME dans le développement de leurs innovation. Sont concernées les entreprises des secteurs de l'industrie et des services aux entreprises.
- Sont visées des innovations de service ou d'usage.
- Les dépenses éligibles comprennent :
  - des investissements immatériels,
  - des investissements corporels ayant une faible valeur de gage,
  - l'augmentation du BFR (besoin en fonds de roulement) générée par le projet de développement.
- Le prêt participatif de développement Innovation fait l'objet d'un partenariat entre Bpifrance et le Conseil Régional Hauts-de-France.

### Montant de l'aide

- Le montant du prêt est compris entre :
  - 30 000 € et 75 000 € pour les entreprises de 1 à 3 ans,
  - 30 000 € et 150 000 € pour les entreprises de plus de 3 ans.
- Le montant du prêt est plafonné aux fonds propres de l'entreprise.

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

### Organisme

#### **BPIFRANCE**

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)